MERCREDI 21 MARS 2018

SOMMAIRE

1) Souvenir de la tente du bédoin Kadhafi
2) Appel commun pour le 22 mars
3) « sacrifiée » et « perdue »
4) Bientôt le travail sans travailleur…

Diez Gérard La Presse en Revue

I) Outre Sarkozy, Hortefeux entendu comme suspect

Nicolas Sarkozy et Mouammar Kadhafi, en 2007, à Paris. © Reuters_

Par Fabrice Arfi et Karl Laske

Selon nos informations, l'ancien président de la République a été placé en garde à vue mardi 20 mars au matin, à Nanterre (Hauts-de-Seine), dans les locaux de l'Office anticorruption de la police judiciaire. L'ancien ministre Brice Hortefeux est quant à lui entendu sous le statut de «suspect libre».

Nicolas Sarkozy, qui confessait il y a peu de temps encore sa fascination pour les dirigeants autoritaires, est aujourd'hui rattrapé par la justice française pour sa proximité passée avec l'un des plus célèbres d'entre eux, Mouammar Kadhafi, longtemps considéré comme le pivot du terrorisme antioccidental. L'ancien président de la République a été placé en garde à vue, mardi 20 mars au matin, par les policiers de l'Office anticorruption (OCLCIFF) de Nanterre dans le cadre de l'affaire dite des financements libyens.

L'ancien ministre de l'intérieur, Brice Hortefeux, fidèle lieutenant de Nicolas Sarkozy depuis plus de trente ans, est également entendu, sous le statut de « suspect libre » pour sa part. Ce statut, qui permet l'audition d'un mis en cause tout en lui évitant la garde à vue, dispense les enquêteurs de solliciter auprès du Parlement européen une demande de levée d'immunité — et de dévoiler une partie de leurs investigations —, Brice Hortefeux étant eurodéputé.

L'audition de Nicolas Sarkozy peut durer jusqu'à 48 heures, à l'issue de laquelle l'ancien président pourrait être éventuellement déféré devant la justice. Selon les termes du code de procédure pénale, le statut de gardé à vue signale que les enquêteurs ont des *« raisons plausibles de soupçonner »* l'implication de Nicolas Sarkozy dans le dossier, probablement le plus grave que la Cinquième République ait eu à connaître dans le champ politico-financier.

L'ancien président français est déjà renvoyé devant le tribunal correctionnel pour financement illégal de campagne électorale dans l'affaire Bygmalion et mis en examen pour corruption, trafic d'influence et recel de violation du secret professionnel dans le dossier "Paul Bismuth".

Dans le scandale libyen, l'enquête qui le cible désormais directement, ainsi que plusieurs de ses proches, est conduite par le juge d'instruction du pôle financier de Paris Serge Tournaire, et ses collègues Aude Buresi et Clément Herbo, chargés de dénouer les entrelacs de cette affaire d'État unique en son genre, dévoilée dès 2011 par Mediapart *(voir notre dossier complet)*. La liste des délits visés par l'instruction judiciaire est longue : corruption active et passive, trafic d'influence, détournement de fonds publics, abus de biens sociaux, faux et usage de faux, blanchiment de fraude fiscale, recel…

Rappel des faits.

- **L'avant**

Bizarrement, c'est en Arabie saoudite qu'est née l'affaire des financements libyens. À l'origine, c'est-à-dire en 2005, il y a l'échec d'un gigantesque marché d'armement entre la France et le royaume wahhabite, dans lequel le ministre de l'intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy, avait investi beaucoup d'espoirs.

Mais suspectant un possible financement politique occulte *via* d'importantes dérivations financières adossées au contrat saoudien par un intermédiaire « ami », Ziad Takieddine, l'équipe du président Jacques Chirac à l'Élysée, alors en guerre ouverte avec les sarkozystes, a mis un terme brutal aux négociations.

La déconvenue sera néanmoins féconde. Profitant de son épais réseau aux Proche et Moyen-Orient, Ziad Takieddine trouve en un temps record un nouvel eldorado pour Nicolas Sarkozy. Ce sera la Libye du colonel Mouammar Kadhafi.

Takieddine, qui se fait fort d'être l'homme de la diplomatie secrète de la place Beauvau, s'active sans relâche pour rapprocher les dirigeants libyens du cabinet de Nicolas Sarkozy, dirigé par Claude Guéant. En septembre 2005, il organise une première visite de Guéant à Tripoli. Dans une note préparatoire adressée au ministère et retrouvée par la police dans son ordinateur, l'intermédiaire écrit que cette visite, qualifiée d'*« extrême importance »*, est *« inhabituelle »* et doit *« revêtir un caractère secret »*. *« Pour cette raison, il est préférable que CG se déplace seul, et que le déplacement s'effectue "sans fanfare" »*, affirme Takieddine.

La raison de cette impérieuse discrétion est mentionnée quelques lignes plus loin : Takieddine écrit que Guéant sera *« plus à l'aise pour évoquer l'autre sujet important, de la manière la plus directe »* avec ses interlocuteurs libyens. Il n'est pas dit explicitement ce que recouvre cet *« autre sujet »* qui nécessite tant de prudence.

- **Deux rencontres**

Le déplacement de Claude Guéant n'était qu'une répétition. Un apéritif. Le grand jour est prévu pour le 6 octobre 2005. Nicolas Sarkozy ne vient à Tripoli que pour quelques heures et son programme est chargé, comme toujours. Le point culminant de son déplacement est la rencontre qu'il doit avoir en début d'après-midi avec le Guide libyen en personne, Mouammar Kadhafi.

Le rendez-vous a lieu en deux temps sous une tente plantée sur la pelouse de la caserne Bab Al-Aziza, la citadelle du dictateur. D'abord un entretien élargi entre les deux hommes, entourés de leurs principaux collaborateurs. Puis un tête-à-tête, seulement accompagné du traducteur de Kadhafi et de la traductrice de Sarkozy. L'entretien dure longtemps. À son terme, l'ambassadeur de France en Libye, Jean-Luc Sibiude, taquine l'interprète de la présidence : *« Ils ont dû s'en dire des choses ! »* Elle lui rétorque qu'elle est tenue au secret professionnel.

Nicolas Sarkozy, Mouammar Kadhafi et Claude Guéant en juillet 2007, à Tripoli, en Libye. © Reuters

Les enquêteurs de l'Office anticorruption de la police judiciaire et les juges d'instruction Serge Tournaire et Aude Buresi essaieront tour à tour de passer outre ce secret, en interrogeant longuement la traductrice. Son homologue libyen, un diplomate francophile du nom de Moftah Missouri, ayant expliqué publiquement que la Libye avait décidé de financer Nicolas Sarkozy pour sa campagne de 2007, ils veulent en savoir plus côté français. A-t-elle pour sa part entendu le Guide libyen et le ministre de l'intérieur parler entre eux d'un soutien financier, ce 6 octobre 2005 ? La traductrice refuse de le confirmer, mais aussi de le démentir. *« Je ne vous dis pas s'il y a eu demande ou pas […]. Je n'ai rien à dire sur le contenu éventuel des entretiens […]. Si je commence à parler, ça ne s'arrêtera jamais »*, glisse-t-elle, en juillet 2016, au policier qui l'interroge.

Le soir du 6 octobre 2005, une autre rencontre, plus secrète encore, va beaucoup intriguer les enquêteurs. À l'hôtel Corinthia de Tripoli, où une suite lui a été réservée malgré la brièveté de sa visite, Nicolas Sarkozy rencontre le chef des secrets intérieurs libyens, Abdallah Senoussi, d'après les confidences que fera sur procès-verbal en mars 2014 Ziad Takieddine, présent également – la recension de ses déplacements en atteste.

« J'étais accompagné de M. Senoussi. Nous sommes montés dans la suite de M. Sarkozy et nous nous sommes installés dans le salon. M. Guéant était également présent. L'objet de cette discussion était notamment l'arrêt de la condamnation par contumace de M. Senoussi. M. Guéant s'était engagé à plusieurs reprises à ce sujet », raconte l'intermédiaire. De fait, Abdallah Senoussi est considéré par la justice française, qui l'a condamné en 1999 à la réclusion criminelle à perpétuité, comme le principal organisateur de l'attentat contre l'avion de ligne du DC-10 d'UTA (170 morts, dont 54 Français en 1989).

Devant les juges, Takieddine a précisé avoir *« expliqué la situation de M. Senoussi à Nicolas Sarkozy »*. *« Là,* poursuit-il, *j'ai traduit en arabe les phrases de M. Sarkozy pour M. Senoussi : "Dès ma prise de fonctions à la présidence de la République, pas le premier acte, mais le deuxième acte d'amnistie sera pour M. Senoussi". »*

Comme Mediapart l'a déjà rapporté, la présidence de la République a en effet, au moins jusqu'en 2009, tout tenté pour rendre inopérant le mandat d'arrêt émis contre Abdallah Senoussi, au mépris de la décision de la justice française et de la mémoire des victimes de l'attentat. Plusieurs documents le prouvent. Et il n'est pas anodin qu'un mois après la réunion de l'hôtel Corinthia, Abdallah Senoussi ait désigné Me Thierry Herzog, l'avocat personnel de Nicolas Sarkozy – les deux hommes sont déjà mis en examen pour « corruption » dans un autre dossier, l'affaire « Paul Bismuth » –, pour défendre ses intérêts dans l'affaire du DC10 d'UTA.

- **Les mallettes**

Il est partout et sait se rendre indispensable. C'est son charme, sa fonction. Ainsi quand, au mois de décembre 2005, le secrétaire d'État aux collectivités locales Brice Hortefeux, un autre intime de Nicolas Sarkozy, se rend à son tour en Libye pour un voyage officiel qui n'avait *« pas grand sens »*, selon les mots de l'ambassadeur Sibiude, Ziad Takieddine est-il là. Il en profite pour présenter Abdallah Senoussi à son ami *« Brice »*, que l'intermédiaire aime emmener en

LAPRESSEENREVUE.EU

croisière sur son yacht.

Devant la justice, Brice Hortefeux a reconnu l'existence de l'entrevue avec Senoussi, mais a dit ne plus très bien se souvenir de la teneur de leur discussion. Abdallah Senoussi, qui apparaît désormais comme un acteur important de l'affaire des financements libyens, est l'homme dont plus personne ne veut se souvenir.

Takieddine, lui, n'a pas oublié.

Devant les caméras de l'agence Premières Lignes pour Mediapart, puis sur procès-verbal devant la police et enfin face au juge Tournaire, il a raconté en novembre 2016 comment, à la demande d'Abdallah Senoussi, il avait personnellement convoyé de Tripoli à Paris de l'argent en liquide qu'il a remis en mains propres à Claude Guéant (deux fois) et Nicolas Sarkozy (une fois). Soit, au total, cinq millions d'euros, dissimulés dans des valises en cuir souple et livrés à bon port au ministère de l'intérieur entre novembre 2006 et janvier 2007, selon le témoignage circonstancié de l'intermédiaire, qui s'est auto-incriminé pour la première fois dans cette affaire en racontant ces scènes de remises de cash.

https://youtu.be/WmvSyRGVTew

Le récit de Ziad Takieddine, mis en examen dans le dossier, est confirmé en tous points par Abdallah Senoussi lui-même. Lors d'une audition par la Cour pénale internationale (CPI) de septembre 2012, longtemps restée secrète et dont Takieddine n'avait pas connaissance, Senoussi avait déclaré : *« Pour ce qui est du soutien apporté à des personnalités occidentales pour leur permettre d'accéder au pouvoir, la somme de 5 millions d'euros a été versée pour la campagne du Président français Nicolas Sarkozy en 2006-2007. J'ai personnellement supervisé le transfert de cette somme via un intermédiaire français, en la personne du directeur de cabinet du ministre de l'intérieur. Sarkozy était alors ministre de l'intérieur. Il y avait aussi un second intermédiaire, le nommé Takieddine, un Français d'origine libanaise installé en France. »*

L'ancien dirigeant libyen a précisé avoir été en contact direct avec Nicolas Sarkozy concernant ce financement : *« À ce propos, je dois préciser que Sarkozy m'a, en personne, demandé d'éviter que Saïf Kadhafi ou Béchir Saleh ne soient mis au courant. Et jusqu'à la livraison de la somme, rien n'a en tout cas filtré. Mais je confirme que cette somme a bien été réceptionnée par Sarkozy. »*

- **La note**

Le document est daté du 10 décembre 2006. C'est à la fois un acte bureaucratique comme un autre, et en même temps beaucoup plus que cela. Voici la preuve d'un accord financier entre une dictature et une démocratie, entre la Libye de Kadhafi et la France du candidat Sarkozy. Noir sur blanc. Portant les armoiries de la Jamarihiya libyenne, le document signale un accord de principe du régime, après négociations entre Ziad Takieddine, Abdallah Senoussi et Brice Hortefeux, pour le déblocage de 50 millions d'euros afin de financer la campagne présidentielle de Sarkozy.

Adressé à Béchir Saleh, directeur de cabinet de Kadhafi et patron de l'un des fonds souverains du pays, le Libyan African Portfolio (LAP), la note est signée par le chef des services secrets extérieurs, Moussa Koussa. L'opération est menée sous l'autorité d'un troisième homme, le premier ministre en fonctions, Baghdadi al-Mahmoudi.

Révélé en avril 2012 par Mediapart, le document va faire l'objet pendant plus de trois ans d'intenses investigations judiciaires pour vérifier si, comme veut le faire accroire Nicolas Sarkozy, le document est un *« faux grossier »*. La plainte qu'il dépose contre Mediapart, en prenant soin de contourner le droit de la presse, finit par se retourner comme un boomerang contre lui.

Après avoir recueilli des dizaines de témoignages (de diplomates, militaires, experts, agents des services de renseignements, etc.) et diligenté plusieurs expertises techniques, les juges ont, au contraire des *desiderata* de l'ancien président, conforté l'authenticité de la note. Par deux fois, en première instance puis en appel, les magistrats ont donc débouté Sarkozy.

L'auteur de la note, Moussa Koussa, entendu en août 2014 par les magistrats à Doha, au Qatar, où il s'est exilé après la guerre en Libye, a lui-même admis en audition que *« l'origine »* et *« le contenu »* de la note étaient vrais. *« Le contenu de ce document, c'est ça qui est*

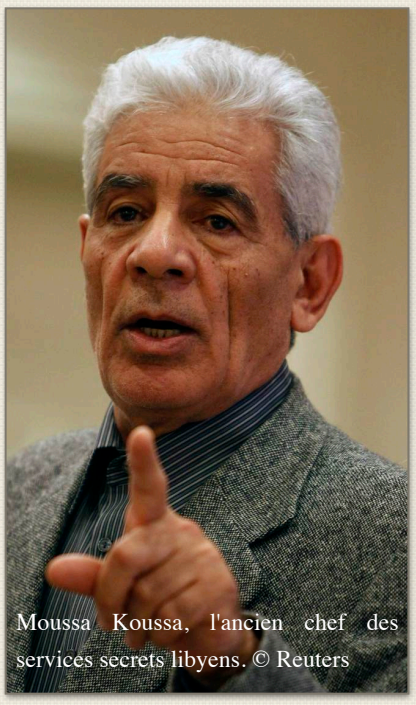
Moussa Koussa, l'ancien chef des services secrets libyens. © Reuters

Je ne vous ai pas dit que c'était faux ou pas faux […]. Mais ne m'introduisez pas dans cette histoire », a-t-il imploré. Et en dépit de ses dénégations sur l'authenticité de sa signature figurant au bas de la note, une expertise judiciaire menée par trois experts en écriture a formellement démontré que le document était signé *« de sa main »*.

La révélation de la note Koussa, le 28 avril 2012, a eu une conséquence rocambolesque. Il a en effet été découvert à cette occasion que son destinataire, Béchir Saleh, était réfugié en France sous bonne protection des autorités alors même qu'il était recherché par Interpol, qui avait émis à son encontre une notice rouge – c'est-à-dire un mandat d'arrêt international. Au lieu de l'arrêter, les autorités françaises, et tout particulièrement le chef des services secrets intérieurs, Bernard Squarcini, avec Alexandre Djouhri, l'intermédiaire proche de Sarkozy, ont organisé le 5 mai 2012 sa fuite de France, direction le Niger, puis l'Afrique du Sud. Résultat : Béchir Saleh n'a pas eu à se retrouver dans la situation inconfortable d'avoir à parler à un juge à la veille de l'élection présidentielle opposant Nicolas Sarkozy à François Hollande.

Fin février 2018, le même Béchir Saleh a été la cible d'une tentative d'assassinat à Johannesburg, en Afrique du Sud. D'après ses proches, il s'apprêtait à transmettre à la justice française des informations sur l'affaire des financements libyens.

- **Le carnet**

Un homme avait gardé des traces. Ancien premier ministre de Libye (2003-2006), il était ministre du pétrole et patron de la compagnie nationale pétrolière au moment des tractations confidentielles entre le régime Kadhafi et le clan Sarkozy. Choukri Ghanem est un réformiste, un proche de Saïf al-Islam Kadhafi, le fils du Guide que tout l'Occident aime fréquenter et accueille à bras ouverts dans ses palaces et chancelleries. Il a fait partie en 2011 des hauts responsables du pays qui ont fait défection au colonel Kadhafi pendant la guerre déclenchée par la France.

Choukri Ghanem est aussi un homme influent, parmi les plus importants du régime. Secret et méthodique. À la main, d'une écriture régulière et dans un style soigné, il rédige un journal de bord de la dictature, en vue de la possible rédaction de mémoires.

Choukri Ghanem, en décembre 2007. © Reuters

Dans l'un de ses carnets, retrouvés et authentifiés par plusieurs justices européennes, dont celle de la France, il détaille une partie des modalités de mise à exécution de la promesse de financement pour Sarkozy : *« J'ai déjeuné, chez Béchir Saleh, al-Baghdadi* [le premier ministre – ndlr] *était présent. Béchir a dit avoir payé 1,5 million d'euros à Sarkozy ; quant à Saïf* [al-Islam Kadhafi, le fils – ndlr], *il lui a envoyé 3 millions d'euros.*

Il semblerait que les émissaires aient empoché une partie des sommes avant de les remettre à destination. Abdallah Senoussi lui a également envoyé deux millions d'euros. » L'anecdote est datée du 29 avril 2007, soit une semaine pile après le premier tour de l'élection présidentielle en France.

Exilé à Vienne, en Autriche, où il s'est réfugié après avoir fait défection pendant la guerre, Choukri Ghanem a été retrouvé flottant dans le Danube, le 29 avril 2012 – soit, hasard du calendrier, au lendemain de la révélation de la note Koussa et cinq ans jour pour jour après avoir reçu les confidences de Béchir Saleh.

Le caractère accidentel de son décès soudain, tel qu'il a été avancé par les autorités autrichiennes au terme d'une enquête express, a depuis été remis en question par plusieurs sources, notamment les services secrets américains qui parlent pour leur part d'une mort *« hautement suspecte »*.

LAPRESSEENREVUE.EU

- **La chambre forte**

L'argent en espèces a l'avantage de laisser peu de traces, mais l'inconvénient de prendre de la place quand il y en a beaucoup. Claude Guéant, directeur de cabinet puis de campagne de Nicolas Sarkozy, en sait quelque chose. Selon les policiers, qui ont stigmatisé dans un récent rapport son *« usage immodéré des espèces »*, l'ancien "Cardinal", comme il était parfois surnommé, n'a retiré de son compte bancaire entre mai 2003 et fin 2012 que… 800 euros. Tout le reste fut réglé en cash.

Nicolas Sarkozy et Claude Guéant, le 27 mars 2012. © Reuters

Mais il y a plus intrigant encore. Les enquêteurs ont découvert que Claude Guéant avait loué en 2007, dans le plus grand secret et juste le temps de la campagne présidentielle, une chambre forte à l'agence Opéra de la BNP parisienne, si grande qu'un homme pouvait y entrer debout. Il s'y est rendu personnellement à sept reprises entre le 23 mars et le 19 juillet 2007. Pour aller chercher quoi ?, lui ont demandé un jour les policiers après l'avoir placé en garde à vue. Le plus sérieusement du monde, l'ancien secrétaire général de l'Élysée, ancien ministre de l'intérieur et ancien directeur de la police nationale a répondu qu'il avait ouvert cette chambre forte pour y entreposer… des discours de Nicolas Sarkozy.

De nombreux membres de l'équipe de campagne de Nicolas Sarkozy, entendus à ce sujet dans le dossier libyen, ont soit observé un silence embarrassé sur les déclarations fantasques de Guéant, soit carrément mis en cause son alibi, subodorant que le coffre était selon toute vraisemblance garni d'argent liquide.

De fait, les policiers ont pu établir que d'importantes sommes en espèces, jamais déclarées aux autorités de contrôle, avaient inondé la campagne présidentielle, comme finira par le reconnaître en audition le trésorier Éric Woerth, actuel président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, qui a été entendu sous un statut de mise en cause. Tout en essayant de minimiser les montants en jeu, Éric Woerth a affirmé que les sommes provenaient de dons anonymes envoyés par voie postale. Des explications jugées *« captieuses »* par la police, c'est-à-dire qui visent délibérément à tromper, le chef du courrier de l'UMP de l'époque ayant réfuté les affirmations de Woerth.

Ainsi que Mediapart l'a déjà raconté, un premier prérapport de synthèse de l'OCLCIFF a été rendu en septembre 2017. Il était accablant. Le capitaine de police rédacteur du rapport y parlait de *« la matérialisation des soupçons de financement libyen »*, des *« mallettes de Ziad Takieddine »*, du *« cash de Claude Guéant »*, mais aussi de *« l'absence de sincérité des comptes de campagne »* et de l'*« ampleur de la circulation d'espèces en marge de la campagne »*.

Dans la foulée de la remise de ce rapport, le juge Tournaire a réclamé en septembre dernier au Parquet national financier (PNF) l'élargissement de son enquête à des faits de *« financement illégal de campagne électorale »* mais, de manière ambiguë, le PNF n'a pas fait droit à la demande sans la rejeter formellement pour autant.

Alexandre Djouhri, à Londres en

- **Un appartement**

Au-delà de la campagne électorale, l'histoire des liens de Claude Guéant, l'homme-lige de Sarkozy, avec la Libye, c'est aussi celle d'une bonne affaire immobilière. Claude Guéant s'est acheté en mars 2008, trois mois après l'ubuesque accueil de Mouammar Kadhafi à Paris par Nicolas Sarkozy, un joli appartement situé près de l'Arc de triomphe. Le bien a été payé comptant par Guéant, grâce à l'apport soudain de 500 000 euros sur l'un de ses comptes en banque.

Officiellement, l'argent proviendrait de la vente de toiles hollandaises par le secrétaire général de l'Élysée. En réalité, l'enquête judiciaire a démontré que c'étaient l'intermédiaire Alexandre Djouhri, actuellement incarcéré à Londres dans le cadre de ce dossier, et le gestionnaire des comptes de Béchir Saleh, un certain Wahib Nacer, qui se cachaient derrière les 500 000 euros. Mieux : les enquêteurs ont également établi que c'était de l'argent libyen, provenant du fonds souverain dirigé par le même Béchir Saleh, qui avait permis de compenser financièrement après coup l'opération immobilière de Claude Guéant, mis en examen dans ce volet de l'affaire.

- **Des aveux libyens**

De Mouammar Kadhafi, qui avait parlé à la veille de l'offensive militaire contre son régime en mars 2011 de l'existence d'un *« grave secret »* le liant à Nicolas Sarkozy, à son fils Saïf-al Islam, qui évoquera quelques jours plus tard le financement occulte de la campagne de 2007, nombreux sont les dignitaires libyens qui ont avoué avoir participé ou eu connaissance des compromissions françaises en Libye.

On l'a vu, Abdallah Senoussi, le chef du renseignement militaire, a confirmé avoir personnellement financé Sarkozy grâce au porteur de valises Ziad Takieddine. Moussa Koussa, son homologue du renseignement extérieur, ne dément pas les faits et assure que l'histoire est *« dangereuse »*. Même Béchir Saleh, longtemps redevable des efforts de Nicolas Sarkozy pour le sauver de la guerre en Libye puis de la griffe des juges en France, a infléchi ces derniers mois sa position, allant désormais dans le sens d'une confirmation des financements libyens, notamment à l'occasion d'un entretien avec le journal *Le Monde*.

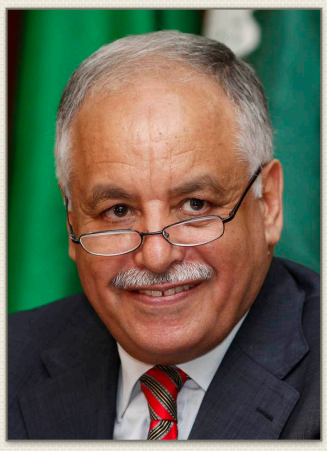

Baghdadi al-Mahmoudi, l'ancien premier ministre libyen. © Reuters

L'ancien premier ministre, Baghdadi al-Mahmoudi, au secret aujourd'hui dans une prison libyenne (comme Senoussi), a lui aussi fait des aveux. En octobre 2011, lors d'une audience devant la cour d'appel de Tunis, l'ex-chef du gouvernement avait déclaré : *« Oui, en tant que premier ministre, j'ai moi-même supervisé le dossier du financement de la campagne de Sarkozy depuis Tripoli, des fonds ont été transférés en Suisse, et Nicolas Sarkozy était reconnaissant pour cette aide libyenne, et n'a cessé de le répéter à certains intermédiaires. »*

Selon nos informations, les enquêteurs français se sont mis en relation ces dernières semaines avec le bureau des enquêtes du procureur de Tripoli, qui s'est dit prêt à collaborer avec la justice française.

Un autre homme clé du régime Kadhafi a également livré de précieuses informations. Il s'appelle Mohamed Ismail. Il fut le tout-puissant chef de cabinet de Saïf al-Islam, son homme des missions spéciales. Dans un mail envoyé en mai 2012 à Mediapart et authentifié depuis par la police, il a décrit l'un des circuits bancaires utilisés : *« En ce qui concerne le financement de la campagne, une partie des fonds a transité par une banque commerciale à Beyrouth et, de là, est passé par un compte bancaire en Allemagne affilié à Ziad [Takieddine]. »*

Les enquêteurs ont découvert dans les archives informatiques dudit Ziad Takieddine la trace d'un virement de deux millions d'euros à la date du 20 novembre 2006, qui ressemble furieusement à un début de confirmation matérielle. Les fonds ont été émis depuis la Libyan Arab Foreign Bank, un établissement sous la coupe du régime Kadhafi, vers une société *offshore* de Takieddine baptisée Rossfield Ltd. Tout concorde avec le mail d'Ismail : non seulement le virement, qui n'est justifié par aucun contrat connu de Takieddine, a été enregistré dans une banque libanaise, l'Intercontinental Bank of Lebanon, mais la société Rossfield Ltd est bien en lien avec une banque en Allemagne, la Deutsche Bank de Francfort. Les juges ont émis plusieurs commissions rogatoires sur ces faits.

- **Les infiltrés**

Publiquement, Nicolas Sarkozy prend soin de toujours donner l'impression de balayer d'une chiquenaude les soupçons dont il peut être l'objet dans l'affaire libyenne. *« Calomnies »*, *« honte »*, répète-t-il à l'envi. En privé, c'est une tout autre histoire.

Brice Hortefeux et Ziad Takieddine en 2005. © dr

L'enquête du juge Tournaire a en effet montré depuis cinq ans une très grande fébrilité de l'ex-chef d'État et de son clan sur le dossier. Cela concerne aussi bien l'ancien ministre Brice Hortefeux, qui se fait renseigner par le patron de la police parisienne, Christian Flaesch, sur les questions qui vont lui être posées dans le dossier qui opposait l'ancien président à Mediapart, que l'agitation de Nicolas Sarkozy lui-même pour faire pression sur les services secrets intérieurs afin de savoir s'il avait des informations sur un

témoin clé du dossier, en l'occurrence le traducteur de Kadhafi.

En 2013, déçu que le patron de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), Patrick Calvar, ne viole pas le secret pour l'informer sur le dossier libyen – Nicolas Sarkozy n'est plus chef de l'État à cette date –, l'ancien président français s'épanche auprès de son chef de cabinet, l'ancien directeur de la police Michel Gaudin. Ne comprenant pas les silences du patron de la DGSI, Sarkozy va lâcher sur une ligne téléphonique placée sur écoute une phrase à l'incroyable résonance mafieuse : *« Il nous est fidèle, lui ? »*

Nicolas Sarkozy avait manifestement de bonnes raisons de s'inquiéter de l'évolution de l'affaire libyenne.

MEDIAPART

II) Mobilisation du 22 mars. La gauche lance un appel commun

« Nous répondons que nous serons dans la rue le 22 mars pour défendre l'accès au service public, à commencer par le ferroviaire, les cheminot-e-s, mais aussi l'ensemble des fonctionnaires et l'intérêt des usager-e-s ». Photo : Christophe Archambault/AFP

Plusieurs formations de gauche, d'EELV au PCF en passant par le NPA, Génération.s ou les députés FI, ont rendu public ce lundi un appel à riposter à la casse du service public orchestrée par Emmanuel Macron.

« Défendons tous les services publics ! Solidarité avec les cheminots et les cheminotes ! » Le mot d'ordre rassemble, autour d'un appel commun à la mobilisation, nombre de formations de gauche. Alternative Libertaire, Europe-écologie-Les Verts, Ensemble, la Gauche démocratique et sociale, Génération.s, le groupe parlementaire France Insoumise, le NPA, le PCF et ses parlementaires, le PCOF, le Parti de gauche, et République et socialisme sont ainsi signataires d'un texte commun rendu public ce lundi. Fustigeant un gouvernement « qui veut parachever la transformation d'un service public censé être guidé par l'intérêt général en une entreprise du CAC 40 » et qui « accable les cheminot.tes, les faisant passer pour des privilégié.es qui, comme les retraité.es, les étudiant.es ou les chômeurs.ses, ruineraient la France », ils y estiment qu'au contraire ils « se battent pour sauver l'emploi des générations qui viennent » et « ne sont comptables de rien ». « Pas plus que les étudiant.es qui perdent une partie de leurs APL, les retraité.es qui voient la CSG augmenter, les personnels de soins, les enseignant.es, les chômeurs.ses ou l'ensemble des fonctionnaires. Pas plus que les migrant.es qui subissent une politique indigne », ajoutent ces formations de gauche pour conclure sur un appel à l'unité. « Ils nous veulent désunis ? Nous répondons que nous serons dans la rue le 22 mars pour défendre l'accès au service public, à commencer par le ferroviaire, les cheminot-e-s, mais aussi l'ensemble des fonctionnaires et l'intérêt des usager-e-s ».

La déclaration unitaire :

declaration_unitaire_22_mars.doc

Julia Hamlaoui

l'Humanité.fr

III) 62 % des jeunes en France prêts à une « révolte de grande ampleur »

Se considérant comme « sacrifiée » et « perdue », 62% des jeunes en France seraient prêts à se révolter selon l'enquête « Génération What ? »

Plus de six jeunes Français sur dix (62 %) seraient prêts à participer à un mouvement de révolte de grande ampleur dans les prochains mois, selon l'enquête « Génération What ? » réalisée auprès de 210 000 personnes âgées de 18 à 35 ans. Quelle que soit leur situation professionnelle, une majorité de jeunes serait tentée par cette éventualité. Cependant, cette envie de révolte concerne davantage les jeunes intérimaires (66 %), les chômeurs (63 %), les CDD, les stagiaires et les jeunes en contrats aidés (61 %) que les étudiants (60 %) et les jeunes en CDI (54 %).

Pessimisme chez les jeunes

L'enquête révèle des avis plutôt pessimistes quant à leurs perspectives d'avenir. En effet, 33% d'entre eux sont persuadés qu'ils ne connaîtront que la crise économique tout au long de leur vie. La promesse de l'élévation sociale de génération en génération est brisée : 45% des sondés pensent que leur vie sera plus difficile que celle de leurs parents, et que celle de leurs propres enfants sera pire encore (43%). Un pessimisme plus prononcé chez les chômeurs et jeunes intérimaires qui n'arrivent pas à se projeter dans leurs avenirs.« L'état du monde, et de la société française notamment, leur inspirent un certain défaitisme au niveau collectif » déclare Anne Muxel, directrice de recherche au centre de recherches de Science Po. Ce pessimisme est lié à un manque de confiance et même d'une méfiance envers la société, le système et les politiques.

En effet, à l'approche des élections présidentielles 2017, le rejet est total puisque 99 % des jeunes pensent que les hommes politiques sont corrompus, et 63 % « tous corrompus » ! 87 % n'ont pas confiance dans les responsables politiques et les médias de masse qu'ils jugent « manipulateurs ». L'idée que « c'est la finance qui dirige le monde » reçoit l'accord de 93 % des jeunes. Le système éducatif est jugé durement : pour 68 %, il « ne donne pas sa chance à tous » et pour 87 %, il « n'est pas efficace pour entrer sur le marché du travail ».

Quelques points positifs…

Le pessimisme collectif des jeunes « est tempéré par un optimisme sur leur capacité personnelle à s'en sortir », explique Anne Muxel. En effet, 63 % adhèrent à l'idée que « quand on veut on peut ». « Les jeunes pensent trouver un certain nombre d'échappatoires et de solutions face à cette société bloquée, jusqu'à envisager de partir : 70 % se disent disponibles pour faire leur vie hors de France », souligne la sociologue.

En outre, ils font encore confiance aux organisations humanitaires (à 63 %). Et ils sont 82 % à approuver l'idée d'un service civil obligatoire en lien avec les questions humanitaires, sociales et environnementales. Par conséquent, leur première préoccupation (52 %) est devenue l'environnement et le souci de l'écologie qui a gagné 19 points en trois ans allant même jusqu'à dépasser l'accès à l'emploi (45 %).

Autre point encourageant, les jeunes disent vouloir s'engager et agir pour le futur.

Une envie de révolte

Pas de travail, ou bien sous-qualifié. Difficulté à se loger ou à faire des plans sur le long terme sans l'indispensable CDI. Désillusion envers les études, qui ne sont plus la clef vers l'emploi désiré. Des inégalités qui ne cessent de s'accroître. Ceci explique le pourcentage élevé de personnes prêtes à mener une révolution.

Les jeunes en ont assez des hommes politiques, habités par l'argent et les intérêts plutôt que par le peuple et ses besoins. Les jeunes en ont assez des politiques soumis et dirigés telles des marionnettes par les lobbies et groupuscules financiers. Les jeunes en ont assez de la gérontocratie au pouvoir qui n'est pas en phase avec les attentes de la jeunesse. Les jeunes en ont assez d'être constamment braqués par ces « chaines d'informations » voulant formater l'opinion publique.

La liste est encore longue. Aucune différence entre les différents parties, aucun programme crédible, sincère et réalisable, toujours les mêmes aux pouvoirs, des mensonges à répétition et des politiques corrompus et coupables : le temps

passe et la situation ne s'améliore pas et cela pourrait nous conduire tout droit vers un possible « Printemps Français ».

Alter Info
L'Info Alternative

IV) Ce que la voiture sans chauffeur va changer sur les routes

Par Auteur
Mickaël Fonton

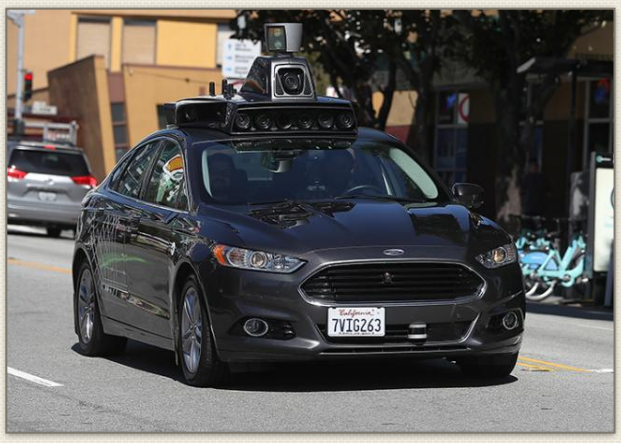

Un véhicule autonome Uber. Photo © JUSTIN SULLIVAN / GETTY IMAGES NORTH AMERICA / AFP

Entretien. Une femme a été tuée, lundi, après avoir été percutée par un véhicule autonome Uber, aux Etats-Unis. Un premier accident mortel qui relance le débat sur la fiabilité et la sûreté des voitures sans conducteur. Ingénieurs des Mines, Alexandre Houlé et Hugo Levy-Heidmann détaillent cette révolution à venir et expliquent pourquoi la France serait pourtant bien inspirée de ne pas la manquer.

Qu'appelez-vous un véhicule autonome ?

Nous considérons qu'un véhicule est autonome à partir du moment où le conducteur peut faire autre chose que conduire, lorsqu'il est au volant. Même si c'est temporaire ou uniquement dans certaines conditions. Bien entendu, il existe plusieurs niveaux d'autonomie. L'autorité routière américaine (la NHTSA) les classe de 0 à 5 et notre définition correspond aux niveaux 2 à 5. Pour nous, si, lorsque vous êtes sur l'autoroute que vous empruntez tous les matins pour aller au travail, vous pouvez regarder un film au lieu de conduire car la voiture se conduit toute seule, c'est déjà un véhicule autonome, même si c'est uniquement par beau temps et que vous devez reprendre le contrôle de la voiture lorsque vous quittez l'autoroute.

Où en est-on actuellement ?

Les constructeurs les plus avancés (Tesla, Mercedes, BMW, Audi) vendent déjà des véhicules de niveau 2, donc des véhicules « autonomes ». Ils ne fonctionnent pas partout et tout le temps, mais beaucoup de Californiens peuvent d'ores et déjà regarder des films au lieu de conduire le matin, lorsqu'ils prennent l'autoroute 101 qui traverse la Silicon Valley. A l'heure actuelle, les véhicules les plus avancés fonctionnent bien sur autoroute, dans les embouteillages et sur route avec marquages au sol, et par temps correct. Ils ne fonctionneront plus si la route ne dispose pas de marquage au sol, ou que la météo est très mauvaise (neige importante qui peut gêner les caméras du véhicule par exemple). En ville, les véhicules commencent tout juste à se conduire tous seuls, mais pas de manière fiable et pas dans tous les cas de figure.

Quels seraient, schématiquement, les avantages d'un tel véhicule ?

Les avantages de l'avènement des véhicules autonomes sont très nombreux. Prendre la voiture sera moins fatigant pour le conducteur, qui n'aura plus besoin de conduire. Ainsi il pourra se reposer, se divertir, ou travailler. Les véhicules seront plus sûrs, le taux d'accidents et de mortalité sur la route va baisser. Les véhicules pollueront moins, car la conduite autonome est plus écologique que la conduite humaine, et les véhicules seront davantage électriques (c'est plus simple pour les rendre autonomes). Les embouteillages vont probablement diminuer, même si cela n'est pas une certitude.

Et les inconvénients ?

On peut donner comme inconvénient la disparition possible du plaisir de conduire. Les usagers délaisseront volontiers la conduite à la machine. Et il sera peut-être à terme tout simplement interdit de conduire. C'est la volonté d'Elon Musk, pour qui la conduite d'un engin de deux tonnes lancé à plus de 100 kilomètres par heure ne devrait pas être confiée à un être humain, trop peu fiable. A moyen terme, il peut néanmoins y avoir un risque de perte de compétences, notamment pour les jeunes conducteurs, lorsque la voiture leur demandera de reprendre le volant alors qu'ils ne sont plus habitués à le faire. Pour les usagers, le véhicule autonome, c'est avant tout les avantages décrits précédemment. Cela reste avant tout une possibilité supplémentaire offerte. Pour les industries et l'emploi, nous en reparlerons plus loin.

Un véhicule autonome sera-t-il nécessairement électrique ?

Non, un véhicule autonome n'est pas nécessairement électrique. D'ailleurs, parmi les véhicules autonomes déjà en vente, certains sont électriques, d'autres non. Rien n'oblige un véhicule autonome à être électrique : rendre un véhicule autonome, c'est simplement confier le contrôle des commandes de la voiture à un ordinateur. Tant que l'on peut contrôler les différentes commandes du véhicule (accélération, freins, volant, phares, etc.) via un ordinateur, on peut rendre le véhicule autonome. Par contre, la technologie pour rendre autonome un véhicule électrique est légèrement plus simple, car dans un véhicule électrique tout est par nature contrôlé de manière électrique, et le moteur lui-même est totalement électrique : il sera plus simple d'effectuer des diagnostics. Dans un véhicule à essence ou diesel, il faudra parfois raccorder les commandes qui ne sont pas par nature électriques, et les analyses de l'état des différentes pièces du véhicule seront plus difficiles à effectuer.

Quels seraient les impacts principaux d'une montée en puissance de ce type de véhicules, sur les constructeurs, les transporteurs, les villes ?

Les constructeurs automobiles font face à un nouveau défi : développer leur propre solution de véhicule autonome, qui très souvent sera de plus électrique et connecté. Cela représente trois challenges à surmonter d'un coup pour les constructeurs traditionnels. La difficulté supplémentaire est que cette transformation fait particulièrement appel à des compétences en développement logiciel, compétences plutôt présentes dans les entreprises du numérique que chez les constructeurs traditionnels. Les transporteurs pourraient voir leur modèle complètement remis en cause : l'apparition de camions autonomes va d'abord circonscrire le métier de chauffeur de poids lourds, qui ne conduiront plus que les premiers et derniers kilomètres. Puis ce métier disparaîtra purement et simplement lorsque les camions seront complètement autonomes du début à la fin du trajet. Les villes devront adapter leurs infrastructures aux véhicules autonomes, en créant dans un premier temps des voies dédiées, puis en rendant les infrastructures routières connectées, et en mesure de dialoguer avec les véhicules. Les navettes autonomes, qui sont presque une réalité aujourd'hui, vont accélérer la transition vers une mobilité urbaine durable et flexible.

La France est-elle en retard dans ce domaine et, si c'est le cas, pour quelles raisons ?

La France est en retard dans le domaine. Les constructeurs français ont commencé leurs premiers tests plus tard que les constructeurs allemands et américains, et n'ont pas encore de véhicule autonome sur le marché. Les équipementiers français sont plutôt bien positionnés, avec des technologies qu'ils vendent à l'ensemble des constructeurs de la planète. C'est dans le sous-secteur des nouvelles technologies appliquées à l'automobile que le bât blesse, avec des leaders avant tout américains, mais également allemands, israéliens, mais pas français, dans le domaine du retraitement d'image, de l'intelligence artificielle, de la cartographie (spécifique aux véhicules autonomes). Ceci s'explique par un secteur de la tech généralement plus développé aux Etats-Unis. Pour les constructeurs français, la raison est qu'ils sont positionnés sur des véhicules d'entrée de gamme, où l'ajout de la fonctionnalité autonome coûterait trop cher pour le client, à l'inverse des premiums, par exemple allemands.

Ce sujet est évoqué depuis longtemps déjà mais il a pu sembler ne jamais devoir quitter le domaine de la science-fiction. Pourquoi ce décollage soudain ?

Le déclencheur principal du développement des véhicules autonomes est l'augmentation de la capacité de calcul des processeurs. La toute première expérimentation d'un véhicule autonome remonte en réalité à 1995 ! Mais les capacités de calcul étaient bien moindres, et le système très restreint dans ses possibilités. On peut maintenant analyser en temps réel les images d'un très grand nombre de caméras du véhicule,

et ainsi repérer tous les éléments importants (marquage au sol, véhicules, piétons, panneaux, …) en temps réel. Ce n'était pas possible avant. Les principes des différents capteurs utilisés datent des années 1960, et ces capteurs ont simplement été améliorés depuis. Les algorithmes quant à eux ont été développés dans les années 1990. C'est réellement la puissance de calcul embarquée qui fait en ce moment toute la différence.

Quel est, selon vous, le moteur principal de ce secteur de R&D : la mortalité routière, l'écologie, la connectique ?

Le moteur principal du développement de cette technologie est l'aspect économique. Il s'agit de rendre le transport avant tout beaucoup moins coûteux (également plus sûr et fiable), et donc être plus compétitif, que ce soit pour les sociétés qui fournissent de la mobilité comme Uber, pour les transporteurs, pour les régies de transport comme la RATP qui pourront utiliser des bus autonomes. Il faut garder à l'esprit qu'à l'heure actuelle, le prix de revient d'une course en taxi est constitué aux trois quarts du paiement du conducteur. Se passer du conducteur permettra donc de diviser par quatre le prix de la course en taxi. De manière annexe, il s'agit aussi de rendre l'expérience de conduite plus agréable pour les usagers qui pourront délaisser la conduite au véhicule.

La confiance de l'utilisateur sera sans doute déterminante dans le développement de cette technologie. Comment parvenir à l'établir ?

Une seule solution : la pratique. Dans un premier temps, réaliser des expérimentations, montrer aux usagers comment les véhicules réagissent en cas de problème. Lorsque les véhicules seront sur le marché, les usagers se feront très rapidement à l'idée d'être dans un véhicule sans conducteur, car l'appréhension disparaîtra peu à peu avec les kilomètres parcourus. Bien entendu, il est également nécessaire de bien communiquer autour de ces véhicules, en indiquant que les puissances publiques font le nécessaire pour les contrôler. Il s'agira de plus de montrer à quel point les véhicules autonomes réduisent le taux d'accident sur les routes, via une communication claire. La question de la confiance de l'utilisateur ne sera pas à notre sens un sujet bloquant : il sera très vite convaincu par la fiabilité des véhicules. De la même manière que les gens prennent l'avion malgré la survenue d'accidents.

Où en est-on des discussions autour du « principe de responsabilité » en cas d'accident ?

Pour le moment, rien n'est encore fixé. Le modèle qui semble tenir la corde est celui d'une responsabilité civile prise en charge par l'assureur du véhicule. Lors d'un accident impliquant un véhicule autonome, l'assureur dédommage les victimes, puis se retourne contre l'entreprise responsable de la défaillance pour récupérer le montant des dommages causés. Cela impliquera d'installer à bord des véhicules des boîtes noires, comme dans les avions. Quant à la responsabilité pénale, on se dirige vraisemblablement vers une responsabilité sans faute. En cas d'accident mortel impliquant un véhicule autonome, personne ne serait poursuivi pénalement pour les faits, quand bien même on pourrait retrouver la personne en charge du développement du système défectueux qui a causé l'accident.

Croyez-vous qu'il soit bon pour l'être humain de déléguer des parts de plus en plus conséquentes de sa responsabilité ?

Si utiliser des véhicules autonomes permet de réduire les accidents et les morts sur les routes, alors il faut utiliser ces véhicules. Bien entendu, les puissances publiques auront un rôle important à jouer – de concert avec les constructeurs – dans l'homologation des véhicules autonomes, en garantissant leur fiabilité.

Selon vous, le test ultime serait, à Paris, une voiture autonome sur la place de l'Étoile. En sommes-nous loin ? Quel horizon pour les premières homologations – et dans quel cadre ?

Les prévisions des spécialistes oscillent entre 2025 et 2035 pour l'avènement de véhicules complètement autonomes. Cependant, il est extrêmement difficile de prévoir si et quand les véhicules pourront réellement répondre à toutes les situations auxquelles ils sont confrontés. Il n'est pas encore certain qu'ils parviennent à maîtriser complètement l'environnement urbain, et il n'est pas non plus certain qu'ils puissent fonctionner dans n'importe quelle condition météorologique. Les premières homologations ont en réalité déjà eu lieu, puisque les véhicules peuvent rouler en autonomie, même si un conducteur doit rester en permanence à bord. Il s'agit à présent plutôt d'autoriser les conducteurs à faire autre chose au volant, puis de les autoriser à quitter complètement le véhicule. Pour ces développements réglementaires, il faudra probablement attendre entre trois et cinq ans.

LAPRESSEENREVUE.EU

VALEURS

A Suivre...
La Presse en Revue

LAPRESSEENREVUE.EU